



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/333
7 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 92 b) de l'ordre du jour provisoire*

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90
EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	3
II. EVOLUTION RECENTE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET POLITIQUE DANS LES PAYS LES MOINS AVANCES	3 - 14	3
A. La situation économique	4 - 7	4
B. La situation et les problèmes politiques	8 - 14	5
III. BESOINS EN MATIERE DE FINANCEMENT EXTERIEUR ET INCIDENCES DE L'APPLICATION DES NOUVEAUX CRITERES D'IDENTIFICATION DES PAYS LES MOINS AVANCES	15 - 19	7
IV. MESURES D'APPUI EXTERIEUR DANS LE DOMAINE DE L'AIDE PUBLIQUE, DE L'ENDETTEMENT ET DU COMMERCE	20 - 39	8
A. Aide publique au développement	21 - 26	8
B. Dette extérieure et allégement de la dette	27 - 32	10
C. Commerce extérieur	33 - 39	12
V. AUTRES DISPOSITIONS RELATIVES A L'APPLICATION, AU SUIVI, AU CONTROLE ET A L'EVALUATION DU PROGRAMME D'ACTION	40 - 56	14

* A/48/150 et Corr.1.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
A. Suivi au niveau national	43 - 46	14
B. Suivi au niveau régional	47 - 52	15
C. Suivi au niveau mondial	53 - 56	17
VI. MESURES PRISES PAR LES ORGANES, ORGANISATIONS ET ORGANISMES DES NATIONS UNIES	57 - 95	18
A. Mesures prises par les organismes	59 - 89	19
1. Organisation des Nations Unies	59 - 71	19
2. Institutions spécialisées et organismes apparentés	72 - 90	23
B. Coordination interorganisations	91 - 95	28
VII. CONCLUSIONS ET EXAMEN A MI-PAROURS DU PROGRAMME D'ACTION	96 - 99	29
ANNEXE. Dispositions concernant les groupes de consultation et d'aide et les tables rondes 1985-1993		32

I. INTRODUCTION

1. L'objectif essentiel du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie en cours¹ est d'empêcher la situation économique des PMA de se dégrader davantage, de relancer et d'accélérer leur croissance et leur développement et de les mettre ainsi sur la voie d'une croissance et d'un développement durables. Dans sa résolution 46/156 du 19 décembre 1991, l'Assemblée générale, réaffirmant que les principes fondamentaux énoncés dans le Programme d'action doivent servir de base à l'action des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement en faveur d'une transformation fondamentale, axée sur la croissance, de l'économie de ces pays, a demandé à tous les gouvernements, aux organisations internationales et multilatérales, aux institutions financières et aux fonds de développement, aux organes, organismes et programmes des Nations Unies et à toutes les autres organisations intéressées de prendre d'urgence des mesures concrètes pour assurer l'application intégrale du Programme d'action. En outre, dans sa résolution 47/173 du 22 décembre 1992, intitulée "Incidences de l'application des nouveaux critères d'identification des pays les moins avancés sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés", l'Assemblée générale a notamment réaffirmé que le Programme d'action devait être appliqué par toutes les parties dans son intégralité, de manière efficace et dans les meilleurs délais, et qu'il faudrait accroître sensiblement le volume global de l'appui extérieur fourni aux PMA, vu que la liste de ces pays s'était récemment allongée.

2. Dans les deux résolutions précitées, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-huitième session un rapport sur leur application. Dans sa résolution 46/156, l'Assemblée a aussi prié le Secrétaire général de lui rendre compte, de façon suivie, de l'application des dispositions du Programme d'action. C'est à cette fin que le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a établi le présent rapport, qui porte sur la période allant jusqu'à fin juin 1993. Le document passe en revue les divers éléments de la mise en oeuvre du Programme d'action, en faisant une place particulière aux résultats du troisième examen annuel effectué en mars 1993 par le Conseil du commerce et du développement. Les parties II, III et IV s'inspirent du rapport de 1992 sur les PMA présenté au Conseil du commerce et du développement aux fins de cet examen². Le présent rapport s'achève par un compte rendu des préparatifs de l'examen à mi-parcours du Programme d'action prévu pour 1995.

II. EVOLUTION RECENTE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET POLITIQUE DANS LES PAYS LES MOINS AVANCES

3. Dans sa résolution 47/173, l'Assemblée générale a réaffirmé que tous les PMA devaient continuer à promouvoir et appliquer des politiques nationales allant dans le sens du Programme d'action. La plupart de ces pays se sont en fait notablement efforcés de réorienter leurs politiques économiques et sectorielles en vue de créer des conditions favorables et des bases saines pour une croissance et un développement durables. Ils ont aussi pris des mesures pour développer et moderniser leur structure économique, encourager la participation populaire au processus de développement et améliorer le potentiel humain et institutionnel, conformément aux recommandations du Programme d'action. En fait, la volonté de réforme des PMA est l'un des aspects jusqu'ici

les plus notables de la mise en oeuvre du Programme d'action. Deux tendances contradictoires du processus de développement de ces pays se dessinent toutefois à cet égard. Si l'effort de réforme s'intensifie dans un nombre croissant de pays, il est encore hésitant dans d'autres.

A. La situation économique

4. Pour l'ensemble des PMA et depuis 1990, l'économie stagne et le revenu par habitant diminue, faisant apparaître en 1991 et 1992 une croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) négative ou nulle. La population continue de croître plus rapidement que la production. Une légère reprise de la croissance a été prévue pour 1993, ainsi qu'un taux d'augmentation de 1,4 % de leur PIB considéré globalement. Il n'en demeure pas moins que le revenu par habitant continue de baisser pour l'ensemble des PMA. Si l'on estime que les économies de la plupart des PMA d'Asie et du Pacifique sont en expansion, encore qu'à un degré modeste (autour de 1 % par an en moyenne), dans de nombreux PMA africains la situation s'est dégradée. La médiocrité générale de ces résultats tient à plusieurs facteurs, tant extérieurs qu'internes.

5. En ce qui concerne le contexte extérieur, des changements préjudiciables et inattendus survenus dans la situation économique mondiale depuis l'adoption du Programme d'action en 1990 ont sérieusement compromis l'aptitude de la plupart des PMA à apporter à sa mise en oeuvre le concours qu'on attendait d'eux. En fait, les choses n'ont pas du tout évolué comme prévu au moment de l'adoption du Programme d'action. On avait notamment espéré que la décennie en cours déboucherait sur une période d'expansion stable de la production et des échanges mondiaux, qui contribuerait à accroître l'afflux des ressources vers les PMA et à améliorer leur potentiel commercial. Depuis lors, la récession mondiale a eu nombre d'effets néfastes pour ces pays : les cours mondiaux de leurs principaux produits d'exportation ont encore chuté, ce qui s'est traduit pour beaucoup d'entre eux par des recettes d'exportation stationnaires, voire en baisse; les envois de fonds privés, qui constituent une source importante de devises pour plusieurs PMA, ont diminué en même temps que les possibilités d'emploi pour les travailleurs migrants, tant dans les pays développés que dans les pays en développement; enfin, l'aide publique au développement (APD) et les autres apports financiers extérieurs aux PMA ont marqué un recul en 1991, tandis que la perspective d'une reprise de la progression de l'APD a été compromise par les difficultés budgétaires croissantes des pays donateurs et la concurrence accrue entre les destinataires de l'aide. En outre, plusieurs PMA qui bénéficiaient d'accords importants d'aide et d'échanges commerciaux avec les pays membres de l'ancien Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) risquent maintenant de perdre des marchés d'exportation ainsi que cette source d'assistance financière et technique.

6. L'idée que malaise et stagnation économiques sont le lot général des PMA tend à occulter l'importante disparité des résultats obtenus par les divers pays. Certains ont fait preuve d'une franche capacité d'adaptation aux facteurs extérieurs préjudiciables évoqués plus haut; dans certains cas, ils ont réussi à mieux faire face aux conséquences de conditions météorologiques défavorables. Des PMA tels que le Botswana, le Lesotho et le Mali ont été en mesure de soutenir une forte croissance pendant les deux premières années de la décennie en cours. D'autres, comme le Népal, le Bangladesh et l'Ouganda, ont manifesté des signes de reprise, certes fragiles, de croissance. Plus d'un tiers des PMA

ont enregistré des taux de croissance positifs en termes réels du PIB par habitant dans les années 80 et le début des années 90.

7. En revanche, l'instabilité politique et les catastrophes naturelles récurrentes (telles que sécheresse, inondations et cyclones) ont porté préjudice au développement économique d'autres pays. Dans d'autres encore, le processus de développement a été pratiquement stoppé par les troubles civils et les conflits armés, qui ont aussi prélevé un lourd tribut en vies humaines. De nombreux PMA, tant en Afrique qu'en Asie, sont toujours gravement touchés par le problème des réfugiés et des personnes déplacées. Pour relancer la réforme et la croissance dans les pays déchirés par les dissensions, il faut avant tout résoudre les conflits politiques et restaurer la paix et la stabilité.

B. La situation et les problèmes politiques

8. La réforme économique dans les PMA s'est effectuée à des rythmes et des degrés divers. La plupart de ces pays ont récemment entrepris des réformes, soit dans le cadre de plans d'ajustement structurel et sectoriel internationalement convenus, soit au titre d'autres programmes de réforme analogues. Depuis l'adoption du Programme d'action, la moitié des PMA ont eu recours à la Facilité d'ajustement structurel (FAS) ou à la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) du Fonds monétaire international (FMI); 17 de ces arrangements avec des PMA étaient en vigueur à la fin de mai 1993. Toutefois, si le processus de réforme a été perturbé dans certains PMA et s'il est de moindre envergure dans d'autres, seuls quelques rares pays (notamment ceux qui pâtissent de graves troubles politiques internes) sont restés totalement en dehors du mouvement.

9. L'une des tâches importantes de la réforme économique dans les PMA a été d'améliorer la mobilisation et l'utilisation des ressources nationales, de sources tant publiques que privées. Certains PMA ont réalisé des progrès en entreprenant une réforme fiscale, en augmentant les recettes publiques non fiscales et en améliorant l'efficacité des institutions financières. Ils se sont aussi efforcés d'améliorer celle du secteur public, d'élargir le potentiel du secteur privé, de s'ouvrir davantage à l'économie mondiale. Dans de nombreux cas, l'évolution des politiques économiques a été accompagnée ou suivie d'une réforme politique, marquant une nette tendance à une plus grande participation à la prise des décisions. Les PMA ont aussi entrepris des réformes dans des domaines délicats tels que ceux de la population et de la sécurité alimentaire.

10. Cependant, le processus de réforme interne dans ces pays demeure fragile. Les gouvernements ont la tâche difficile et douloureuse de trouver un équilibre entre le coût des réformes à court terme, qui est supporté par une grande partie de la population, et le maintien du processus à long terme pour en réaliser les avantages potentiels, lesquels risquent de se concrétiser plus lentement que dans la plupart des autres pays en développement et ne sont pas nécessairement évidents dans l'immédiat pour l'ensemble de la population. Dans une situation caractérisée par la pauvreté générale, l'absence de protection sociale et d'encadrement structurel solide et la fragilité face aux difficultés à court terme et aux chocs extérieurs, les efforts des PMA portent en eux un fort risque de désorganisation, voire d'interruption ou même de régression, du processus de réforme.

11. Lors du troisième examen annuel des progrès de l'application du Programme d'action effectué par le Conseil du commerce et du développement en 1993, les PMA ont réaffirmé qu'ils s'engageaient à mettre en oeuvre des réformes, notamment des programmes d'ajustement structurel. On a souligné la nécessité de définir des stratégies à moyen et à long terme ainsi que celle de bénéficier, pour ce faire, d'un environnement politique stable. Il était aussi indispensable de fixer des priorités. Au nombre de celles-ci : mise en valeur des ressources humaines; renforcement des politiques visant à résoudre le problème démographique; relance du secteur de l'agriculture et amélioration de la sécurité alimentaire; intensification des efforts visant à mobiliser et utiliser efficacement l'épargne nationale; réformes fiscales appropriées et rationalisation des dépenses publiques en liaison avec d'autres réformes économiques et sectorielles, notamment celle de la politique commerciale³.

12. Le fardeau de la dette des PMA continue de faire obstacle à leur progrès économique et à leur volonté d'ajustement, en dépit des efforts déployés par ces pays eux-mêmes pour réduire leur dette et en améliorer la gestion, et des mesures prises en leur faveur pour alléger leur endettement. Si l'augmentation de la dette globale extérieure de ce groupe de pays s'est ralentie en 1991 (le montant total atteignant près de 116 milliards de dollars), leur endettement demeure critique. Dans bien des PMA, la dette est supérieure au PIB; l'encours de leur dette extérieure atteint au total près des deux tiers du montant global de leur PIB. Si les débours au titre du service de la dette ont diminué en 1990 et 1991, on estime qu'ils ont de nouveau augmenté en 1992 sous l'effet de l'alourdissement du service de la dette multilatérale⁴. Dans l'impossibilité de s'acquitter intégralement de leurs obligations au titre du service de la dette, nombre de PMA ont accumulé des arriérés. Les plans d'allégement de la dette actuellement en vigueur ne portent que sur une partie de l'endettement des PMA. Si un effort n'est pas fait à cet égard, la situation de ces pays ne manquera pas de s'aggraver dans un avenir proche, même dans une hypothèse optimiste touchant leurs exportations.

13. Un autre élément déterminant du succès des efforts d'ajustement est le commerce extérieur. Dans ce domaine, les conditions du marché pour les produits originaires des PMA ont continué d'être défavorables au début des années 90, compte tenu notamment de la baisse mondiale des cours des produits de base et de la récession des principaux marchés. Si les exportations de biens de l'ensemble des PMA a augmenté de quelque 5 % en 1991, ce gain n'a concerné qu'un petit nombre de pays. Pour la plupart, le volume des exportations ne s'est pas accru notablement et a même baissé dans certains cas.

14. En dépit des possibilités commerciales très limitées, plusieurs PMA ont réussi à amorcer une diversification de leurs exportations. Beaucoup ont aussi entrepris une réforme commerciale, notamment en prenant, de leur propre initiative, des mesures de libéralisation des échanges allant de la simplification des structures tarifaires à la levée de restrictions quantitatives sur une grande variété d'articles, accompagnée de programmes d'ajustement des taux de change et de promotion de certaines exportations et de l'investissement. Cependant, les PMA ne parviendront pas par leurs seuls efforts à accroître leur capacité d'exportation et leur accès aux marchés étrangers; une aide appropriée de leurs partenaires au titre du développement et des échanges commerciaux leur est indispensable pour améliorer de façon durable leurs résultats d'exportations.

III. BESOINS EN MATIERE DE FINANCEMENT EXTERIEUR ET INCIDENCES
DE L'APPLICATION DES NOUVEAUX CRITERES D'IDENTIFICATION
DES PAYS LES MOINS AVANCES

15. Les dernières estimations des besoins d'aide financière des PMA confirment qu'il faudrait une augmentation très substantielle des flux nets de capitaux pour que ces pays accélèrent leur croissance dans les années 90, même s'ils s'efforcent eux-mêmes énergiquement de mobiliser l'épargne interne et d'utiliser leurs ressources efficacement. On a calculé que, pour atteindre un taux de croissance moyen de 5 % du PIB sur l'ensemble de la décennie, le montant annuel des ressources financières extérieures devrait atteindre quelque 40 milliards de dollars, aux prix de 1990, d'ici à l'an 2000, ce qui est très inférieur aux niveaux d'aide actuels. Ces estimations mettent en lumière l'insuffisance, qui peut être grave, des flux de ressources, le besoin impératif d'un effort décisif visant à diriger vers les PMA les investissements aux fins du développement si l'on veut améliorer, même modestement, la situation économique de ces pays et la nécessité de trouver d'autres moyens de mobiliser des ressources extérieures, outre l'aide publique au développement qui, pour le moment, représente pratiquement la totalité des ressources financières extérieures dont disposent les PMA.

16. L'ensemble des objectifs de l'aide adoptés par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en septembre 1990 visait à mieux répondre aux besoins en ressources financières extérieures des 41 pays reconnus, à l'époque, comme étant les moins avancés. D'après les estimations précitées, le montant total des besoins financiers a sensiblement augmenté par suite de la décision prise ultérieurement par l'Assemblée générale d'ajouter six nouveaux pays à la liste des PMA, dont cinq après application des nouveaux critères d'identification de ces pays⁵. Pour les 47 PMA actuels, le montant des besoins en matière de financement extérieur excède de quelque 18 % le montant qui serait nécessaire pour les pays déjà inscrits sur la liste lors de l'adoption du Programme d'action. Les objectifs et les montants de l'aide doivent être ajustés en conséquence pour répondre aux besoins des six nouveaux PMA sans nuire à la disponibilité et au niveau des ressources destinées aux autres pays de ce groupe⁶.

17. La question des incidences sur les ressources des nouveaux critères d'identification des PMA a été posée pour la première fois par l'Assemblée générale lorsqu'elle a adopté ces critères⁷. Le problème a de nouveau été examiné à la dix-huitième session de la CNUCED, à Cartagena (Colombie) en février 1992, ainsi que lors des deux examens annuels ultérieurs du Programme d'action par le Conseil du commerce et du développement. A la huitième session de la CNUCED, il a été convenu qu'il fallait sensiblement accroître le montant global de l'aide aux PMA, compte tenu des pays ajoutés à la liste après l'adoption du Programme d'action. La CNUCED a aussi demandé au Conseil du commerce et du développement d'examiner les incidences qu'auraient les ajustements nécessaires sur les engagements figurant dans le Programme d'action en ce qui concerne les objectifs et les montants de l'APD. L'Assemblée générale, dans sa résolution 47/173, a réaffirmé l'Engagement de Cartagena⁸ et le Conseil du commerce et du développement a estimé, en mars 1993, que les incidences financières de la nouvelle liste des PMA devaient être examinées d'urgence comme l'avait recommandé la CNUCED à sa huitième session.

18. A cette session, la CNUCED a également invité le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à envisager de réviser les chiffres indicatifs de planification (CIP) attribués aux PMA compte tenu des nouvelles inscriptions sur la liste. En juin 1990, le Conseil a décidé que 55 % des ressources au titre des CIP seraient affectées aux PMA durant le cinquième cycle de programmation. Selon les estimations actuelles, les 47 PMA actuels recevront près de 59 % des ressources au titre des CIP pendant cette période⁹. A sa quarantième session, en juin 1993, le Conseil d'administration du PNUD, se félicitant de la concentration accrue, sur les PMA, des ressources allouées par le PNUD au titre des CIP, a prié l'Administrateur du PNUD de prendre en compte les nouveaux pays inscrits dans la catégorie des pays les moins avancés¹⁰ (voir aussi le paragraphe 59 ci-après).

19. S'agissant de la formulation et de l'examen des critères relatifs à l'identification des PMA et aux recommandations concernant de nouvelles inscriptions sur la liste de ces pays, cette fonction avait été confiée depuis l'établissement de la liste au Comité de la planification du développement (CPD). Dans sa résolution 46/206, l'Assemblée générale a notamment demandé au Comité d'envisager d'améliorer encore les critères d'identification des pays les moins avancés parmi les pays en développement et leur application, ainsi que de réexaminer tous les trois ans la liste des pays à faible revenu afin d'identifier ceux qui réunissent les conditions voulues pour entrer dans la catégorie des pays les moins avancés ou en sortir, et de lui présenter les résultats de cet examen par l'intermédiaire du Conseil économique et social. En outre, dans la même résolution, l'Assemblée a décidé de donner suite aux recommandations du Comité concernant l'inscription d'un pays sur la liste des PMA.

IV. MESURES D'APPUI EXTERIEUR DANS LE DOMAINE DE L'AIDE PUBLIQUE, DE L'ENDETTEMENT ET DU COMMERCE

20. Dans sa résolution 46/156, l'Assemblée générale soulignait que tous les partenaires de développement des pays les moins avancés se devaient de les aider davantage à mener à bien leurs initiatives de politique intérieure axées sur la croissance et sur le développement; par ailleurs, dans sa résolution 47/173, l'Assemblée générale réaffirmait que les partenaires de développement devraient s'acquitter pleinement et promptement des engagements pris ou des mesures proposées dans le Programme d'action dans tous les domaines où un appui extérieur est prévu, et mentionnait spécifiquement l'aide publique au développement, l'allégement de la dette et le commerce extérieur; la présente section examine les mesures prises dans ces trois domaines clefs de l'appui extérieur aux pays les moins avancés.

A. Aide publique au développement

21. Les PMA n'ont qu'un accès restreint aux marchés financiers internationaux et aux investissements étrangers directs (IED) et dépendent essentiellement de l'aide publique au développement (APD) pour leurs financements d'origine externe. Les pays appartenant au Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) fournissent la plus grande partie de cette assistance. Cependant, la part des PMA dans le programme d'aide publique de ces pays a diminué au cours des dernières années et s'est encore contractée en 1991, dernière année pour laquelle des données étaient disponibles. La situation économique des pays

donateurs, et les compressions qu'ils ont faites en matière de budgets et de programmes d'aide publique font planer des incertitudes particulières sur les perspectives de financement des PMA.

22. En 1990, les apports de ressources nettes aux PMA ont atteint le chiffre record de 17,2 milliards de dollars : l'aide publique a représenté plus de 90 % du total et il y eut au cours de cette année-là des entrées exceptionnelles de ressources d'autre origine¹¹. En 1991 cependant, les flux de ressources autres que l'aide publique sont devenus négatifs et, de ce fait surtout, l'apport total de ressources a diminué au total d'environ 1,5 milliard de dollars. L'aide publique aux PMA a également légèrement baissé, passant de 16,1 milliards de dollars en 1990 à 15,8 milliards en 1991. Au cours de cette année-là, les pays donateurs du CAD ont fourni 97 % de l'aide publique totale au développement aux pays les moins avancés, l'augmentation de l'aide multilatérale compensant largement la diminution des déboursements au titre de l'aide bilatérale. Pour leur part, environ la moitié des pays bénéficiaires ont enregistré une diminution des recettes au titre de l'aide publique au développement.

23. Si l'on évalue les ressources consacrées à l'aide extérieure en pourcentage du produit national brut (PNB), les pays du CAD sont restés en 1991 très en deçà des objectifs et des engagements fixés en matière d'aide publique dans le Programme d'action. Si l'on compare les chiffres de 1991 à ceux de l'année précédente, l'aide publique aux PMA a diminué tant pour les 41 pays appartenant au groupe des PMA au moment de l'adoption du Programme d'action (de 0,08 à 0,07 % du PNB combiné des pays du CAD) que pour les 47 pays qui constituent actuellement le groupe des PMA (de 0,09 à 0,08 %). Six pays membres du CAD – la Norvège, le Danemark, la Suède, la Finlande, les Pays-Bas et le Portugal – ont atteint l'objectif de 0,20 % en 1991. Seulement trois des autres pays donateurs du CAD ont augmenté la part de leur PNB consacrée à l'aide publique aux pays les moins avancés pendant la même année.

24. Outre les politiques budgétaires restrictives actuellement mises en oeuvre par les pays de l'OCDE et leurs répercussions sur les montants que ceux-ci peuvent affecter à l'aide extérieure, plusieurs facteurs ont une incidence sur l'accès des PMA aux ressources extérieures : l'absence à court terme d'autres sources de financement que celles des pays du CAD, la contraction de la capacité d'aide de certains des pays n'appartenant pas à l'OCDE qui étaient précédemment des donateurs importants, les pressions concurrentes sur les ressources allouées à l'aide, ainsi que les nouvelles conditions posées par les pays donateurs qui compliquent la tâche des PMA¹². Dans ce contexte, il est impératif que les partenaires de développement des PMA prennent en considération les besoins spécifiques de ces pays et allouent des ressources afin d'assurer une augmentation substantielle de l'aide extérieure venant appuyer les efforts de faits par les PMA, pour améliorer leurs politiques économiques conformément aux engagements pris dans le Programme d'action.

25. Dans ce contexte, les donateurs doivent s'assurer que les institutions multilatérales qui jouent un rôle fondamental dans le financement des programmes d'ajustement et de développement des PMA et dans la fourniture d'assistance technique ou autre, disposent d'une base de ressources suffisante. En effet, les organismes multilatéraux, dont l'aide représentait 40 % du total de l'aide publique aux PMA en 1991, consacrent aux PMA une part importante de leurs ressources qui est en général beaucoup plus élevée que la part moyenne que les

pays donateurs du CAD consacrent aux PMA dans le cadre de l'aide bilatérale. Pour mobiliser des ressources extérieures en faveur de ce groupe de pays, il est donc essentiel de mettre les fonds nécessaires à la disposition de chacun de ces organismes, et en particulier de ceux qui sont principalement orientés vers les besoins des PMA. A cet égard, il est particulièrement important, pour maintenir le flux d'aide au développement à destination des PMA, de ratifier promptement l'accord sur la dixième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA), de mettre en place les mécanismes de relève du FSA et du FSAE du Fonds monétaire international et de démarrer la troisième phase des négociations sur le Programme spécial d'assistance aux pays à bas revenu lourdement endettés de l'Afrique subsaharienne¹³, qui devaient être amorcées en juin 1993. La situation financière actuelle du PNUD a également une incidence sur les chiffres indicatifs de planification (CIP) et sur les autres ressources allouées aux PMA.

26. Lors de la seconde partie de la trente-neuvième session du Conseil du commerce et du développement qui s'est tenue en mars 1993, de nombreuses délégations, appartenant à la fois aux pays les moins avancés et aux pays donateurs, ont relevé avec inquiétude que la part des PMA – exprimée en pourcentage de la part de leur PNB que les pays donateurs du CAD accordent à l'aide publique – avait diminué en 1991. Les pays donateurs du CAD ont été instamment priés de respecter les objectifs et les engagements pris vis-à-vis des PMA en matière d'aide extérieure. Les participants à la session ont noté avec satisfaction la performance des six pays qui avaient atteint l'objectif supérieur en matière d'aide publique, soit 0,2 % du PNB. D'autres pays donateurs ont alors fait part de leur ferme intention de fournir des montants d'aide publique considérables aux PMA. Certaines délégations ont également exprimé leur inquiétude au sujet de la conditionnalité dont est assortie l'aide, et ont souligné la nécessité de trouver un meilleur équilibre entre ces conditions et les capacités des PMA. A cette occasion, le rôle des investissements étrangers directs fut également souligné et les PMA ont instamment prié leurs partenaires des pays développés de les aider à stimuler le processus de développement au moyen d'investissements directs dynamiques et bien ciblés.

B. Dettes extérieures et allégement de la dette

27. Au cours des quelques dernières années, les PMA ont continué à bénéficier de mesures d'allégement de la dette qui leur étaient spécifiquement destinées, comme par exemple de l'annulation de la dette publique bilatérale conformément à la résolution 165(S-IX) du Conseil du commerce et du développement. Ils ont aussi été les bénéficiaires principaux d'initiatives et de dispositifs plus récents qui avaient pour objectif d'alléger le fardeau de la dette et de fournir un appui aux efforts d'ajustement des pays à bas revenu, tels que le Programme spécial d'assistance mentionné plus haut et les dispositions prises dans le cadre du Club de Paris pour restructurer la dette à des conditions avantageuses. Grâce à ces mesures, la croissance de la dette extérieure du groupe des PMA a plafonné en 1991. Alors que l'endettement concessionnel à l'égard des organisations multilatérales a continué à croître, d'autres catégories de dette et notamment la dette concessionnelle à l'égard des pays de l'OCDE, a diminué, ce qui s'est soldé par un accroissement net de l'endettement total à long terme des PMA de près de 2 milliards de dollars en 1991, contre 114 milliards de dollars au cours de l'année précédente.

28. Pour ce qui est de la dette publique bilatérale, la plupart des pays donateurs du CAD n'accordent plus que des dons aux pays les moins avancés qui ont par ailleurs bénéficié d'une annulation massive de leurs dettes. On estime que les remises de dettes consenties par les créanciers de l'OCDE depuis 1989, y compris celles qui sont actuellement en cours de négociations atteignent environ 5 à 6 milliards de dollars. L'effet de ces annulations n'apparaît pas encore totalement dans les chiffres relatifs à l'encours de la dette. De plus, certains des principaux créanciers, auxquels est due une partie importante de la dette des PMA, n'ont pas encore adopté de telles mesures.

29. Les pays les moins avancés ont également bénéficié de nombreuses initiatives multilatérales destinées à alléger le fardeau de la dette et à secourir les pays trop lourdement endettés, notamment par l'intermédiaire du Fonds de désendettement de la Banque mondiale. Au début de l'année 1993, trois PMA¹⁴ avaient utilisé le Fonds de désendettement, qui apporte une aide pour réduire l'endettement et le service de la dette envers les banques commerciales au moyen d'opérations de rachats et d'échanges de dettes. Des opérations de ce type étaient en préparation pour quatre autres PMA.

30. Pour ce qui est de la dette bilatérale non concessionnelle, une étape importante a été marquée, en décembre 1991, quand le Club de Paris a adopté de nouvelles conditions de rééchelonnement qui accordent un traitement plus favorable aux pays débiteurs les plus pauvres et les plus lourdement endettés. Ces nouvelles conditions offrent un élément de remise de dette de 50 %, ce qui est supérieur à tous les allègements précédemment consentis, ainsi qu'un ensemble de mesures plus favorables; la plupart des pays créanciers ont depuis lors repris à leur compte certaines de ces options. Dans ce contexte, le Gouvernement américain a demandé au Congrès d'approuver des mesures législatives et budgétaires afin de réduire l'endettement des pays à bas revenu à l'égard des Etats-Unis. Les accords du Club de Paris qui étendent le bénéfice des conditions améliorées comprennent également une nouvelle disposition selon laquelle les créanciers acceptent d'envisager une réduction de l'encours de la dette après une période de trois à quatre ans, sous réserve de la bonne application des accords précédemment conclus et du succès des programmes d'ajustement.

31. Ces conditions améliorées ont très nettement incité les PMA à demander le rééchelonnement de leur dette publique bilatérale dans le cadre du Club de Paris. Au total, 13 pays ont pu restructurer leur dette dans ces conditions pendant la période allant de décembre 1991, date de l'introduction de ces nouvelles conditions à la mi-1993¹⁵.

32. Toutefois, les diverses mesures d'allègement de la dette des pays les moins avancés qui ont été prises au cours des dernières années ne sont pas encore suffisantes pour ramener les ratios du service de la dette à un niveau que ces pays puissent assurer durablement. Même au cas où ceux-ci réussiraient à augmenter leurs recettes d'exportation, leurs obligations au titre du service de la dette resteront probablement trop élevées. Les études qui ont été faites sur l'impact des conditions améliorées du Club de Paris montrent que leur application ne suffirait pas en elle-même à résoudre les problèmes du fardeau de la dette auxquels se trouvent confrontés les pays les plus lourdement endettés. D'autres mesures seraient nécessaires, particulièrement à l'égard des pays qui sont principalement endettés à l'égard de pays n'appartenant pas à l'OCDE, ou à

l'égard des institutions multilatérales. Le problème du service de la dette des pays les moins avancés qui ont fait des efforts particuliers pour faire face à leurs obligations et éviter un rééchelonnement méritent également attention. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité de nouvelles mesures d'allègement de la dette, lors de la seconde partie de la trente-neuvième session du Conseil du commerce et du développement qui s'est tenue en mars 1993.

C. Commerce extérieur

33. La diminution de la part déjà faible des PMA dans le commerce international qui a été enregistrée au cours des années 80 et au début des années 90, indique une nette contraction des débouchés commerciaux de ces pays. Dans la recherche des moyens visant à redresser la situation, le rôle du système généralisé de préférences (SGP) et les questions actuellement examinées dans le cadre des négociations multilatérales d'Uruguay, méritent une attention particulière.

34. Pour ce qui est du système généralisé de préférences, des mesures encourageantes ont été prises au cours des dernières années par un certain nombre de pays de l'OCDE – qui constituent le principal marché des PMA – pour étendre le bénéfice des préférences à certains pays ou à certains produits et notamment pour faire bénéficier les pays récemment entrés dans le groupe des PMA des préférences les plus avantageuses. Un plus grand nombre de produits sont couverts par le SGP dans les pays les moins avancés que dans les autres pays en développement. De plus, les PMA bénéficient souvent d'exemptions de quotas ou de plafonds et devraient bientôt bénéficier de nouvelles mesures visant à étendre l'application du SGP à des produits d'exportation intéressant particulièrement les PMA¹⁶. Presque tous les systèmes de préférences prélèvent sur les produits importés des PMA des tarifs inférieurs à ceux qui frappent les produits en provenance d'autres pays bénéficiant de préférences. Malgré ce traitement avantageux, les SGP n'ont que peu contribué à faciliter l'accès des produits des pays les moins avancés aux marchés des pays développés. Dans les pays de l'OCDE, la valeur des importations en provenance des pays les moins avancés bénéficiant d'un traitement préférentiel est passée à 939 millions de dollars en 1991, et ce chiffre ne recouvre que la valeur de la moitié des produits importés en provenance des PMA visés par les systèmes de préférences et moins d'un tiers de la valeur des produits importés soumis à un droit au titre de la clause de la nation la plus favorisée, (dans le cadre du SGP)¹⁷.

35. Il faut, si l'on veut, grâce au système généralisé de préférences, ouvrir plus largement l'accès des PMA aux marchés; prendre un certain nombre de nouvelles mesures; élargir, par exemple, la gamme des produits visés ou accorder de nouvelles concessions tarifaires; assouplir les règles d'origine; offrir des conditions spéciales ou des exemptions aux règles limitant les importations de produits préférentiels; gérer les systèmes généralisés de préférences afin de les rendre, à long terme, plus stables et plus prévisibles; et simplifier les procédures. De leur côté, les PMA devraient s'efforcer de mieux utiliser les possibilités offertes par les systèmes existants. Il faut à cet effet renforcer les moyens institutionnels nécessaires, développer le secteur de l'exportation et l'aide extérieure pour la promotion et la diversification des exportations dans les PMA.

36. Le processus qui conduit à la libéralisation du commerce et à l'établissement des règles dans le cadre des négociations commerciales

multilatérales d'Uruguay a une importance particulière pour les perspectives commerciales des PMA. En effet, les résultats de ces négociations pourraient avoir une incidence défavorable à la fois sur les débouchés offerts à leurs exportations et sur leur capacité d'importation. Dans le cas des exportations de produits de base tropicaux, il est peu probable que les PMA retirent des avantages considérables de l'augmentation du revenu mondial qui pourrait résulter des négociations d'Uruguay, car ces produits ont à la fois une faible élasticité du revenu et une faible élasticité de l'offre à court terme. De plus, les gains qu'ils pourraient en retirer pourraient être annulés par la disparition progressive des préférences qui résulterait des mesures générales de libéralisation du commerce. Les PMA qui sont des importateurs nets de denrées alimentaires seraient gravement touchés, en l'absence de mesures compensatoires adéquates, par l'augmentation des cours mondiaux des produits en provenance des zones tempérées qu'entraînerait la libéralisation du commerce des produits agricoles proposée.

37. Les conséquences des négociations d'Uruguay, en termes d'ouverture des marchés aux produits des PMA, doivent également être évaluées en tenant compte des obligations supplémentaires que ces pays pourraient avoir à assumer dans le domaine des droits de la propriété intellectuelle et des investissements liés au commerce et dans celui de l'échange de services. Il est indispensable d'accorder un traitement préférentiel aux PMA, notamment en leur accordant des délais de transition suffisamment longs pour leur permettre de créer la base technologique et industrielle qui leur permettra de participer plus activement au commerce international.

38. Au cours de la seconde partie de la trente-neuvième session du Conseil du commerce et du développement qui s'est tenue en mars 1993, il a été souligné qu'un accès équitable à tous les marchés était un instrument essentiel à la promotion du commerce et du développement¹⁸. Les pays les moins avancés ont alors proposé que l'Acte final des négociations d'Uruguay comporte un chapitre séparé, contenant les dispositions particulières applicables aux PMA dans le domaine de l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires applicables à la fois aux produits de base et aux produits finis. Les PMA étaient d'avis que le projet d'Acte final ne tenait pas suffisamment compte de leurs besoins et de leurs demandes tant sur la question de l'accès aux marchés que sur les autres questions, et, avec l'appui d'un certain nombre d'autres délégations, ont demandé que l'on organise un groupe de haut niveau afin d'examiner l'impact des dispositions du projet d'Acte final sur les PMA et de proposer des mesures concrètes à y ajouter. Cependant, le consensus n'a pas encore été trouvé sur la formation de ce groupe.

39. Outre les dispositions concernant l'accès aux marchés, le Programme d'action demandait également l'adoption d'autres mesures de soutien dans le domaine du commerce, par exemple pour le développement, la promotion et la diversification des exportations, notamment par l'établissement de mécanismes d'encouragement aux importations dans les pays développés. Parmi les mesures de suivi, on peut citer la création en France d'un organisme spécial de promotion des exportations des pays les moins avancés, annoncée lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue en septembre 1990. L'objectif de cet organisme est d'augmenter les importations en France de produits en provenance des PMA et de renforcer à long terme les relations commerciales entre la France et ces pays. Les autres partenaires

commerciaux des PMA pourraient envisager la création de semblables mécanismes. Il serait également nécessaire de prendre des mesures de soutien dans le domaine des exportations de produits de base et des financements compensatoires où jusqu'à présent les recommandations du Programme d'action n'ont pas été suivies de mesures concrètes.

V. AUTRES DISPOSITIONS RELATIVES A L'APPLICATION, AU SUIVI,
AU CONTROLE ET A L'EVALUATION DU PROGRAMME D'ACTION

40. Dans sa résolution 46/156, l'Assemblée générale soulignait l'importance de mettre en place des mécanismes de suivi et de contrôle efficaces pour le Programme d'action. La présente section présente un bref aperçu de la suite donnée à ces recommandations et des principales mesures prises à l'échelon national, régional et mondial.

41. Dans ce contexte, les PMA ont continué à tenir des consultations régulières entre eux, et ont pris un certain nombre d'initiatives spéciales. La seconde réunion de la Conférence des ministres des PMA s'est tenue en février 1992 pendant la huitième session de la CNUCED¹⁸, ¹⁹. A une date plus récente, les ministres et les chefs de délégation participant à la seconde partie de la trente-neuvième session du Conseil du commerce et du développement qui s'est tenue en mars 1993, se sont rencontrés afin d'examiner les progrès récents des PMA en matière de développement, et ont accordé une importance particulière au manque de ressources auquel ces pays se trouvent confrontés et à la dégradation de leurs perspectives commerciales. Ils sont convenus d'un programme d'action destiné à promouvoir un dialogue politique de haut niveau sur ces questions avec leurs partenaires de développement et à sensibiliser la communauté internationale au sort des PMA. La Conférence des ministres a invité la CNUCED et les autres organisations internationales à apporter le soutien nécessaire à ce processus. Cette initiative a été suivie par celle prise à Vienne en juin 1993 par les représentants des PMA, qui ont adopté une déclaration ministérielle sur la mise en oeuvre du Programme d'action et ont décidé de tenir régulièrement des consultations sur ces questions²⁰.

42. Les consultations concernant l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action se sont poursuivies entre la CNUCED, qui est le point focal des actions de suivi au niveau mondial, et les autres institutions du système des Nations Unies qui sont concernées, en particulier l'ancien Département du développement économique et social du Secrétariat des Nations Unies, les organisations têtes de file en matière de suivi au niveau national, la Banque mondiale et le PNUD et les commissions régionales. Les mesures de collaboration ont été examinées lors de la seconde partie de la trente-neuvième session du Conseil du commerce et du développement de mars 1993; les intervenants étaient alors d'avis que la participation de la CNUCED aux activités de suivi à l'échelon des pays devraient être renforcées.

A. Suivi au niveau national

43. Les réunions des groupes consultatifs, autres groupes d'aide extérieure et tables rondes constituent l'armature des activités de suivi du Programme d'action au niveau national. Presque tous les PMA disposent désormais de leurs propres groupes. Depuis l'adoption du Programme d'action, ces groupes ont intensifié leurs activités, se réunissant plus régulièrement. De nouveaux pays

s'associent à ce processus, d'autres y reviennent et on s'attache désormais à établir des liens entre ces réunions et l'établissement de politiques et de programmes nationaux. Toutefois, tous ces groupes ne sont pas actuellement en activité, et ce processus reste à instaurer sur une base régulière dans un certain nombre de PMA. Les institutions têtes de file ont pris un certain nombre de mesures afin de renforcer les arrangements existants, le PNUD par exemple a révisé les procédures et les directives applicables aux tables rondes.

44. Seize PMA sont dotés de groupes consultatifs ou de groupes d'aide présidés par la Banque mondiale, pour la plupart des autres, des tables rondes sont organisées ou seront organisées sous les auspices du PNUD. A la suite de l'adoption, en septembre 1990, d'un Programme d'action allant jusqu'à la mi-1993, des réunions se sont tenues pour examiner les progrès réalisés dans le cas de la moitié des PMA (voir annexe)²¹. D'autres réunions sont en préparation.

45. Dans l'évaluation globale de la teneur des réunions consacrées à chaque pays et de leurs résultats, il ne faut pas oublier qu'au cours des années, ces activités ont été de plus en plus liées aux programmes de politique économique des pays bénéficiaires, au sens large. La conception de tels programmes demande parfois un temps considérable, notamment dans le cas de pays engagés dans une réforme politique. Ces facteurs, auxquels s'ajoutent les difficultés liées à la mise en oeuvre des politiques, ont contribué à ralentir le processus de suivi au niveau national. Pour ce qui est des résultats obtenus, l'expérience montre que, dans le cadre de ces réunions, les pays trouvent généralement des bailleurs de fonds pour financer les programmes qui ont été bien préparés. Cependant, les résultats diffèrent selon les pays, et tous n'ont pas pu mobiliser des ressources avec autant de succès. Si l'aide extérieure accordée à certains des pays les moins avancés s'est sensiblement accrue à la suite de l'adoption de programmes de réformes économiques et de mesures de démocratisation, d'autres pays ayant fait des efforts semblables n'ont bénéficié que de peu d'aide supplémentaire. A long terme et globalement cependant, il semble bien que les volumes d'aide se dirigent vers les pays qui sont engagés dans un effort d'ajustement, ont entrepris de réformer leur politique économique et participent activement au processus consultatif et de table ronde.

46. Le Conseil du commerce et du développement a noté, lors de la seconde partie de sa trente-neuvième session de mars 1993, que si le processus d'examen de la situation de chaque pays était utile, il pouvait néanmoins être amélioré notamment pour ce qui est du suivi de la coordination aux niveaux local et sectoriel. Le Conseil était également d'avis que dans l'ensemble, les réunions de table ronde avaient été davantage axées sur la discussion des politiques que sur la mobilisation des ressources.

B. Suivi au niveau régional

47. Les organes intergouvernementaux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) qui ont été mis en place pour assurer le suivi et le contrôle de la mise en oeuvre du Programme d'action dans cette région se réunissent maintenant tous les deux ans. Dans ce cadre, la première réunion de la Conférence des ministres des Etats africains les moins avancés, qui était précédée par la réunion du Comité intergouvernemental des experts sur les pays africains les moins avancés, s'est tenue pour la première fois après l'adoption du Programme d'action en avril 1992. Lors de ces réunions ont notamment été discutées les causes de la

régression persistante de la performance socio-économique des pays les moins avancés d'Afrique en 1990 et 1991, leurs problèmes commerciaux et de balance des paiements, ainsi que les questions de politique intérieure auxquelles ils se trouvent confrontés. Les ministres ont adopté une résolution relative à la mise en oeuvre, au suivi et au contrôle du Programme d'action dans laquelle ils demandaient notamment à la communauté des donateurs d'accroître sensiblement l'aide extérieure et lançaient un appel aux principaux créanciers afin qu'ils offrent des mesures d'allègement de la dette qui soient à la mesure des difficultés financières des PMA africains. Les ministres ont également demandé au Secrétaire exécutif de la CEA d'intensifier les efforts de coordination régionale de la Commission pour ce qui est des mesures à prendre en faveur des pays sans littoral et des pays insulaires.

48. Outre le suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action, les activités de la CEA en faveur des PMA comprennent la fourniture de services d'assistance technique et de conseil mettant l'accent sur les mesures d'amélioration des capacités institutionnelles et administratives des PMA dans le domaine de la formulation de projets et de programmes, de la conception de stratégies et de politiques nationales, régionales et sous-régionales; l'examen annuel des conditions économiques et sociales des pays les moins avancés d'Afrique; et des études en profondeur sur certaines questions de technique et de politique. Les projets et les programmes lancés dans les PMA, et notamment dans les PMA sans littoral et insulaires, par les différentes divisions sectorielles du secrétariat de la CEA portent notamment sur des secteurs tels que le développement agricole, les ressources naturelles, la population et les statistiques, les systèmes de documentation et d'information, les transports et communications, le développement des ressources humaines et de la gestion.

49. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) examine lors de ses sessions annuelles la suite donnée au Programme d'action et les progrès réalisés dans sa mise en oeuvre. En 1992, la Commission a créé un organe spécial pour les pays en développement les moins avancés et les pays en développement sans littoral, qui a tenu sa première session en février 1993. Cet organe spécial a relevé les progrès peu encourageants réalisés jusqu'à présent dans la mise en oeuvre du Programme d'action, a noté les effets néfastes liés aux incertitudes de la situation économique mondiale, les problèmes grandissants auxquels se trouvent confrontés les pays en développement, l'impact des chocs externes et des désastres naturels causés par l'homme sur la croissance du PIB dans les pays les moins avancés et dans les pays sans littoral de la région Asie et Pacifique. La Commission, lors de sa quarante-neuvième session d'avril 1993, a entériné le rapport établi par l'Organe spécial lors de sa première session et a également adopté une résolution sur le renforcement de l'aide aux PMA.

50. Dans le cadre du programme de travail régulier du secrétariat de la CESAP, les activités se rapportant aux PMA continuent à recevoir une attention prioritaire. Les projets actuellement en exécution couvrent une large gamme de domaines, notamment les stratégies de développement agricole durable, la promotion des investissements, la mobilisation des ressources financières, et s'efforcent de tirer des leçons des premières expériences de développement des économies des pays nouvellement industrialisés d'Asie orientale. L'étude annuelle intitulée Economic and Social Survey of Asia and the Pacific rend régulièrement compte des résultats macro-économiques des PMA de la région ainsi

que des questions relatives à l'orientation de leurs politiques économiques. Pour ce qui est des réunions par groupe de pays, le secrétariat a lancé plusieurs initiatives, notamment une étude sur les accords de coopération existant entre les PMA et les autres pays en développement de la région et une série de rapports sur la coopération économique entre les PMA et les pays voisins.

51. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) assurent le suivi des activités dans les deux PMA de la région, Haïti et le Yémen. Compte tenu des événements survenus en Haïti depuis le mois de septembre 1991, les activités de la CEPALC et des autres organisations des Nations Unies dans le pays ont été interrompues. La CESAO pour sa part continue à accorder une attention spéciale au problème de développement particulier du Yémen. Elle traite de ce pays dans son étude annuelle sur l'évolution économique et sociale de la région, lui apporte une assistance technique dans des domaines divers, et, de plus, fait périodiquement le point sur les progrès de la mise en oeuvre du Programme d'action dans ce pays. A cet égard, elle a préparé un rapport couvrant la période 1990-1991, qui analyse les effets adverses de la crise du golfe Persique sur l'économie du Yémen. En 1993, deux études spéciales sont prévues : la première examinera les grandes questions politiques que pose l'unification de 1990 et la deuxième évaluera l'état de la coopération économique avec les autres pays en développement de la région. Un groupe d'experts se réunira pour analyser les conclusions de la dernière étude.

52. Outre l'intérêt qu'elles portent dans le cadre de leurs activités courantes aux besoins et problèmes des pays les moins avancés, les commissions régionales étaient chargées dans le cadre du Programme d'action de suivre les progrès accomplis en matière de coopération économique entre les pays les moins avancés et les autres pays en développement au niveau régional, notamment en organisant périodiquement des réunions régionales. Jusqu'à présent cependant, elles n'ont pas pu, à l'exception de certains travaux préparatoires, faire démarrer le processus des réunions de groupes, par manque de moyens. Une réunion non officielle des organismes participant à la réunion consultative interorganisations sur le suivi du Programme d'action s'est tenue en juin 1992 afin de débattre de la forme et du contenu des réunions des groupes. Lors des discussions qui ont eu lieu, on a souligné le fait qu'il serait nécessaire d'obtenir des ressources auprès d'autres bailleurs de fonds pour financer la tenue de ces réunions.

C. Suivi au niveau mondial

53. Les progrès de la mise en oeuvre du Programme d'action, au niveau mondial, ont été examinés par la CNUCED, lors de sa huitième session de février 1992, qui a consacré une séance spéciale de la Commission plénière aux pays les moins avancés. En matière de suivi du Programme d'action, la Conférence a identifié un certain nombre de mesures prioritaires, notamment dans le domaine de l'endettement et du commerce, conformément aux dispositions contenues dans la quatrième partie de l'Engagement de Cartagena²².

54. Par la suite, le Conseil du commerce et du développement a procédé aux second et troisième examens annuels de la mise en oeuvre du Programme d'action en septembre et octobre 1992 et en mars 1993, respectivement, durant la première

et la seconde partie de sa trente-neuvième session et a délégué cette tâche à un comité spécial, créé à cet effet²³. Comme le Conseil en avait décidé lors de la première partie de sa trente-neuvième session, la deuxième partie de la session étudia en profondeur deux questions particulières, la mobilisation des ressources internes et externes, notamment l'état de l'endettement et sa gestion, et l'amélioration des perspectives commerciales. A la suite de cet examen, le Conseil du commerce et du développement a adopté les conclusions approuvées auxquelles il est fait référence dans le chapitre pertinent du présent rapport. Outre la réunion officielle du Comité de session spécial, des échanges de vues non officiels auxquels ont participé des représentants et experts de haut niveau ont eu lieu sur la mise en oeuvre du Programme d'action.

55. La participation des PMA aux examens annuels est restée jusqu'à présent beaucoup plus faible que ce qui avait été envisagé par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/156 dans laquelle elle demandait au Secrétaire général de réunir les ressources extrabudgétaires voulues pour assurer la participation d'au moins un représentant de chacun des pays les moins avancés. Dans sa résolution 47/173, l'Assemblée générale exhortait les donateurs à envisager de fournir des fonds extrabudgétaires pour faciliter cette participation. Si certains donateurs ont apporté à cet effet des contributions pour les examens du Conseil du commerce et du développement de 1992 et de 1993, dans l'ensemble, les efforts faits pour mobiliser des ressources extrabudgétaires à cet effet n'ont rencontré qu'un succès très limité. Considérant l'importance d'assurer la pleine participation des PMA au processus d'examen du Programme d'action au niveau mondial, et dans la perspective de la préparation de l'examen à mi-parcours de 1995, il convient de continuer à rechercher les moyens de permettre à un nombre croissant de PMA de participer aux prochains examens annuels. Il est également nécessaire d'assurer le financement de leur participation aux réunions préparatoires et à l'examen à mi-parcours.

56. Pour ce qui est des dispositions prises par le secrétariat pour le suivi, le contrôle et l'examen du Programme d'action, la CNUCED a adopté de nouvelles mesures afin d'étoffer la capacité du secrétariat dans ce domaine, notamment en renforçant l'unité chargée de ces questions qui est devenue une division à part entière à la fin de 1991. Le secrétariat de la CNUCED établit un rapport annuel sur les PMA, qui est le document de base sur lequel se fonde le Conseil du commerce et du développement pour son examen de l'avancement de la mise en oeuvre du Programme d'action.

VI. MESURES PRISES PAR LES ORGANES, ORGANISATIONS ET ORGANISMES DES NATIONS UNIES

57. Les mesures prises par les organisations pour mettre en oeuvre le Programme d'action et les décisions de l'Assemblée générale et en assurer le suivi sont résumées ci-dessous²⁴. La présente section décrit également les activités entreprises à l'échelle du système, notamment en matière de coordination interinstitutions. Dans sa résolution 46/156, l'Assemblée générale a demandé à tous les organes, organismes et programmes compétents des Nations Unies de mettre en place des centres de liaison pour les pays les moins avancés et de renforcer ceux qui existent pour qu'ils puissent participer activement à l'exécution du Programme d'action tout au long des années 90; elle les a également priés de donner une suite concrète aux recommandations qu'il contient et qui relèvent de leurs compétences. Elle a prié le Secrétaire général de

continuer à veiller à la pleine mobilisation et à la coordination de tous les organes, organisations et organismes des Nations Unies pour la mise en oeuvre et le suivi du Programme d'action. Les dispositions prises dans ce domaine ont été affectées par la réorganisation ultérieure du Secrétariat de l'ONU et des organes subsidiaires du Comité administratif de coordination (CAC). En outre, dans le cadre de l'examen et du suivi de l'exécution du Programme d'action, les organisations ont été chargées d'entreprendre périodiquement des évaluations sectorielles. Toutefois, ce processus n'a pas été encore entamé.

58. Dans une déclaration sur les PMA²⁵, approuvée au nom du CAC à la session du Comité d'organisation tenue à Genève du 25 au 27 mars et du 7 au 10 avril 1992, le CAC a déclaré que les organismes des Nations Unies ont un rôle important à jouer dans la promotion de la cause des PMA, en les aidant à élaborer et à mettre à exécution des politiques sectorielles et de développement rationnelles et opérationnelles, et en les aidant à obtenir une assistance accrue. Il les a invités instamment à continuer de participer activement à la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 et à appuyer sans réserve les efforts de développement des pays considérés. Il a également continué à fournir avis et conseils aux sièges et aux structures des organisations membres chargées d'activités sur le terrain pour l'exécution du Programme d'action. Des directives relatives aux aspects opérationnels du Programme d'action, inspirées de l'approche stratégique décrite dans la déclaration du CAC, ont été élaborées avec l'appui du Comité consultatif pour les questions de fond (activités opérationnelles), et communiquées en novembre 1992 aux coordonnateurs résidents et au personnel de terrain des Nations Unies. Le Comité administratif de coordination, qui a depuis fusionné avec le Comité consultatif pour les questions de fond (Programme) pour former le Comité consultatif pour les questions relatives au Programme et aux opérations, sera chargé de l'application de ces directives.

A. Mesures prises par les organismes

1. Organisation des Nations Unies

59. Les ressources de base du PNUD sont de plus en plus consacrées aux PMA. Au cours du cinquième cycle de programmation (1992-1996), on s'attend que ces pays reçoivent environ le double des montants du premier cycle – soit un montant supérieur à 2 milliards de dollars pour le cycle en cours. A cela s'ajoutent les ressources non liées aux chiffres indicatifs de planification, telles que celles qui proviennent du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne et du Fonds d'équipement des Nations Unies, dont les ressources sont presque entièrement consacrées aux PMA.

60. La coordination de l'aide, la gestion économique et le développement humain sont considérés comme des domaines prioritaires, dans lesquels le PNUD vient en aide aux PMA. Dans le premier, des mesures ont été prises pour rationaliser des instruments comme le processus des tables rondes, et l'analyse et la programmation nationales de la coopération technique (NatCAP) et les intégrer dans une approche globale tendant à renforcer les capacités et la coordination de l'aide. L'objectif des NatCAP est de renforcer la capacité des gouvernements bénéficiaires de définir leurs propres politiques et priorités en matière de coopération technique. Plus de la moitié des PMA sont actuellement engagés dans ce processus. L'aide du PNUD au développement humain dans les PMA se présente

sous plusieurs formes, par exemple les projets et programmes concernant les soins de santé primaires, le développement rural ou l'éducation. Un certain nombre de projets permettent de soutenir des activités de portée restreinte, dont celles des organisations non gouvernementales et des associations communautaires au profit de groupes à faible revenu, et contribuent à atténuer la pauvreté. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), quant à lui, est à la recherche de nouvelles méthodes pour faire participer pleinement les femmes à tous les niveaux du processus de développement.

61. Un rapport sur un certain nombre de mesures prises par le PNUD pour répondre aux besoins des PMA a été présenté au Conseil d'administration en juin 1993. Celui-ci a approuvé les priorités de l'aide à l'exécution du Programme d'action et a demandé au PNUD de renforcer son action, en particulier en faveur de l'environnement et de la lutte contre le paupérisme. Il lui a également demandé de fournir l'appui nécessaire à la préparation, pour 1995, de l'examen à mi-parcours du Programme d'action et à la mobilisation de fonds pour la participation des PMA, de renforcer sa capacité globale – notamment son rôle de centre de liaison – et de répondre aux besoins des PMA.

62. Dans le cadre de la restructuration du Secrétariat de l'ONU, le Département du développement économique et social a été créé au début de 1992, qui reprend notamment les responsabilités précédemment assumées par le Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et le Département de la coopération technique pour le développement. Un coordonnateur spécial pour l'Afrique et les PMA a été désigné au sein du nouveau Département, qui a continué à aider les PMA dans un certain nombre de domaines, notamment la planification et l'analyse du développement, le développement des capacités techniques et scientifiques locales et l'analyse et la statistique démographiques. D'autres mesures de réorganisation du Secrétariat de l'ONU et de redéploiement des responsabilités ont été prises au cours du premier semestre de 1993. Les dépenses d'assistance technique aux PMA, relevant du Département des services d'appui et de gestion pour le développement récemment créé au Secrétariat de l'ONU, sont estimées à 173 millions de dollars pour la période 1991-1993.

63. Le Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU poursuit certaines activités dans le domaine de la prévention des catastrophes et de la planification préalable dans les PMA, dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, activités concernant par exemple l'atténuation des effets des inondations et les directives visant à réduire les périls sismiques. Le Département des affaires humanitaires met particulièrement l'accent sur l'approche régionale en matière d'atténuation des effets des catastrophes. Un programme visant à réduire ces effets a été élaboré à l'intention des petits Etats insulaires du sud-ouest du Pacifique, notamment les PMA. Il vise à renforcer les capacités nationales d'atténuation des effets des catastrophes naturelles, grâce à un programme de formation à la gestion des catastrophes destiné à toute la région. Le Département des affaires humanitaires collabore étroitement avec le PNUD et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) dans ce domaine.

64. Une vingtaine de PMA font face à des problèmes de populations de réfugiés ou de rapatriés. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

a élaboré d'importants programmes d'aide à l'intention des pays d'accueil. Il est parfaitement conscient du fait que l'aide d'urgence, par sa conception comme par sa mise en oeuvre, doit contribuer au redressement et au développement à long terme. Pour ce qui est des rapatriements volontaires, il s'efforce de faire participer les différentes institutions de développement (nationales, internationales, intergouvernementales ou non gouvernementales) à des activités de développement lors des différentes zones de retour, de façon à assurer la réintégration des populations rapatriées.

65. Les activités du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) sont axées sur la création de capacités, en particulier au niveau local, et la participation des collectivités locales à la gestion et au développement des établissements humains, ainsi que sur l'identification des techniques à bon marché écologiquement rationnelles pour les infrastructures et services des établissements humains. Cette approche a permis au Centre de coopérer de façon plus étroite avec les organisations non gouvernementales et locales et avec les groupes de femmes à la formulation et à l'exécution des programmes et projets. A la fin de 1992, le Centre avait 85 projets en cours d'exécution dans les PMA, avec un budget de plus de 20 millions de dollars, soit 45 % des dépenses totales de coopération technique de l'année.

66. Avant même l'adoption du Programme d'action, les dépenses opérationnelles par enfant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) étaient cinq fois plus élevées dans les PMA que dans les autres pays en développement. Dans son plan à moyen terme pour la période 1992-1995, l'UNICEF s'est engagé à maintenir ces crédits au même niveau durant l'exécution du Programme. Il respecte cet engagement. En 1993, 45 % environ des dépenses opérationnelles de l'UNICEF sont destinées aux PMA (contre 41 % en 1989). Le Sommet mondial pour les enfants, tenu immédiatement après la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a été une étape importante dans le renforcement de l'aide aux PMA. L'UNICEF a fait des objectifs de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, adoptée lors du Sommet, ses principales orientations dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Ses bureaux extérieurs ont été informés de la nécessité de renforcer leurs activités dans ce domaine. L'UNICEF a également activement plaidé la cause de l'enfance pour mobiliser d'autres ressources et répondre aux besoins des enfants des PMA, en appuyant par exemple les initiatives et les activités entreprises à leur intention au niveau régional. Il a en outre plaidé devant diverses instances en faveur de l'allègement de la dette des PMA.

67. Outre ses activités de suivi du Programme d'action au niveau mondial, la CNUCED fournit une assistance technique aux PMA, par exemple dans des domaines tels que l'appui aux échanges et au secteur extérieur, l'administration et gestion des douanes, le développement des services, le transport en transit pour les pays enclavés, la gestion de la dette, le transfert de technologie et l'achat de produits alimentaires d'importation. Environ 30 % des dépenses de coopération technique de la CNUCED sont alloués directement aux projets mis en oeuvre dans les PMA ou à des activités qui les intéressent.

68. L'aide fournie aux PMA par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) vise essentiellement le renforcement des capacités locales d'intégration de l'écologie dans la planification du développement et d'élaboration de politiques de gestion écologiquement rationnelles et de

développement durable. En 1992, le PNUÉ a poursuivi son aide dans le cadre de ses programmes régionaux et sous-régionaux, des diverses conventions relatives à l'environnement, et du programme mondial concernant les études des incidences du climat et les stratégies d'adaptation. Le PNUÉ répond également aux besoins des PMA pour la formulation et la mise en oeuvre de ses programmes portant notamment sur l'énergie, les sols, l'eau et la désertification. Il a étudié les moyens de mobiliser les ressources pour aider les PMA à réaliser des programmes de développement durable (grâce, par exemple, à l'intervention du Fonds pour l'environnement mondial en collaboration avec la Banque mondiale et le PNUD).

69. Pour exécuter le Programme d'action, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a intensifié son aide aux PMA pour promouvoir les programmes en faveur de la population. Les PMA reçoivent en tant que pays prioritaires le tiers de ses ressources. Depuis 1988, ce montant a presque doublé. Les dépenses en 1992 se sont élevées à 40 millions de dollars. Par ailleurs, le FNUAP a tenu des consultations avec la Banque mondiale et les donateurs bilatéraux pour mobiliser un surcroît de financement pour les activités en matière de population dans les PMA.

70. Le Programme alimentaire mondial (PAM) est l'une des principales sources d'assistance multilatérale sous forme de dons aux PMA, car il joue un double rôle dans le développement et dans l'alimentation d'urgence (notamment des réfugiés). Le PAM fournit une assistance aux pays à faible revenu et qui accusent un déficit vivrier, en faisant une place particulière aux PMA. En valeur, près de 60 % des livraisons du PAM en 1992, tant au titre du développement qu'au titre des opérations d'urgence, étaient destinées à des PMA. Le montant total des dépenses du PAM cette même année dans les PMA s'est élevé à 0,9 milliard de dollars. Les secteurs prioritaires de l'assistance du PAM, qui est fournie à des pays à faible revenu et en déficit vivrier, sont le développement agricole et rural, surtout l'augmentation de la production alimentaire, la protection de l'environnement et le développement des possibilités d'emploi pour les groupes pauvres, surtout dans les zones rurales; la mise en valeur des ressources humaines, en particulier l'amélioration de la santé et de la nutrition des groupes les plus vulnérables de mères et d'enfants, et une assistance à l'éducation grâce à l'alimentation scolaire; et enfin une assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées, ainsi qu'aux victimes de catastrophes naturelles. Au cours de ces dernières années, le PAM a accru le volume de son aide d'urgence et aux réfugiés, en particulier pour venir en aide aux pays d'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et de mauvaises récoltes, ainsi que par la guerre et les troubles civils.

71. En octobre 1992, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, organe directeur du PAM, a adopté des directives révisées applicables à l'aide au développement, qui donnent la priorité absolue aux PMA et prévoient un objectif d'aide plus élevé (au moins 50 % de plus pour la période 1995-1997). Le PAM verse des subventions aux PMA pour les transports intérieurs, le stockage et la manutention des denrées alimentaires et fournit une aide additionnelle pour couvrir certaines dépenses des Etats bénéficiaires relatives à la réalisation des projets de développement qu'il soutient, améliorer la qualité des projets et former le personnel de contrepartie.

2. Institutions spécialisées et organismes apparentés

72. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) continue d'accorder la plus grande attention aux besoins particuliers des PMA. Plus de la moitié des ressources opérationnelles sont destinées aux PMA. Les programmes d'action spéciaux de la FAO, qui répondent aux grandes priorités de la FAO et aux priorités d'ordre mondial (comme celles qu'a définies la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement), couvrent des domaines présentant un intérêt particulier pour les PMA (nutrition et qualité de l'alimentation, assistance à la planification et à l'élaboration de la politique de sécurité alimentaire, agriculture et développement rural durables). En 1992, la FAO et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont organisé ensemble la Conférence internationale sur la nutrition qui a débattu des besoins et des problèmes des PMA dans ce domaine. L'accent y a également été mis sur le renforcement des capacités nationales de mise en oeuvre des politiques et des programmes, la création d'institutions et la formation. Les programmes d'intégration des femmes dans le développement occupent l'une des premières places dans l'ensemble des activités de la FAO, notamment les activités consécutives à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Une aide spéciale est accordée dans le cadre du Programme d'assistance à la sécurité alimentaire de la FAO et de son Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture. Les autres domaines du programme de la FAO concernant les PMA sont l'amélioration des semences, la prévention des pertes avant et après récolte, la bonification des sols, l'amélioration du cheptel et la gestion et la mise en valeur des pêcheries et des forêts tropicales. La FAO continue d'accorder la priorité aux PMA dans ses activités d'investissement et d'assistance d'urgence.

73. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), institution spécialisée des Nations Unies chargée de l'exploitation, de la réglementation de la normalisation des transports aériens, fournit une assistance aux PMA dans son domaine de compétence, au moyen surtout de fonds provenant du PNUD. Elle fait également appel à d'autres sources de financement pour réunir des fonds en vue du développement de l'aviation civile. Elle a aidé les gouvernements des PMA à mettre au point des plans-cadres ou des plans d'action à cette fin, et assure une formation soit du type classique soit en cours d'emploi, dans les différentes disciplines de l'aviation civile.

74. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a pour mandat de réduire la pauvreté en milieu rural. On estime que 70 % environ de la population rurale des PMA sont pauvres et que les problèmes d'insécurité alimentaire y sont particulièrement graves. Aussi le FIDA accorde-t-il une attention spéciale, de plus en plus soutenue, aux besoins de ces pays et leur a-t-il alloué un pourcentage important de ses ressources. La stratégie d'assistance du FIDA dans les PMA consiste surtout à développer la production vivrière locale, à stimuler l'initiative individuelle au niveau des villages et des communautés, à promouvoir le rôle que jouent les femmes dans la production vivrière et la sécurité alimentaire des familles, et à aider les gouvernements à s'intéresser aux petits exploitants ou à leur accorder plus d'attention. En 1992, 12 prêts ont été accordés aux PMA, représentant (avec le cofinancement) 137 millions de dollars.

75. A l'Organisation internationale du Travail (OIT), les secteurs prioritaires de la coopération technique avec les PMA sont la promotion de l'emploi, la création de petites et moyennes entreprises, l'assistance au secteur informel, l'amélioration de la productivité et les programmes générateurs de revenus pour les groupes vulnérables. Le tiers du montant total de l'assistance de l'OIT a été accordé aux PMA en 1991-1992. Le Conseil en politique générale, les études sectorielles et la formulation de stratégies de la création d'emplois et de mise en valeur des ressources humaines, en particulier dans le cadre de l'ajustement structurel, reçoivent le plus d'attention. L'OIT cherche également à renforcer ses capacités de réponse aux besoins des PMA – sans oublier les autres pays en développement – en regroupant ses experts en un petit nombre d'équipes consultatives multidisciplinaires à l'échelon sous-régional.

76. Le Fonds monétaire international (FMI), qui a pour politique générale de traiter uniformément tous ses membres tout en cherchant à tenir compte de leurs besoins spécifiques et de leur situation particulière, a cherché de diverses façons à répondre aux besoins des PMA. Son assistance comprend le conseil en politique générale, dispensé dans le cadre des consultations et débats annuels sur l'utilisation des ressources du FMI, l'assistance financière et l'assistance technique dans une vaste gamme de domaines. Une assistance supplémentaire a été obtenue d'autres donateurs pour la réalisation des programmes d'ajustement appuyés par le FMI. En vue du suivi du Programme d'action, le Fonds analyse à part le groupe des PMA dans ses Perspectives de l'économie mondiale, depuis 1991.

77. En 1991-1992, malgré des remboursements de 470 millions de dollars au titre d'arrangements antérieurs du Fonds, les décaissements nets en faveur des PMA ont représenté près de 210 millions de dollars. La plupart des PMA qui ont fait appel au FMI ces dernières années ont surtout tiré parti de la facilité d'ajustement structurel (FAS) et de la facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR). A la fin d'avril 1993, les engagements de la FASR à l'égard des PMA s'élevaient à 1,6 milliard de dollars, et ceux de la FASR à 2 milliards de dollars. En avril 1993, le Conseil d'administration du FMI a commencé à examiner les modalités opérationnelles et les possibilités de financement d'un mécanisme qui succéderait à la FASR, la date limite des engagements de ce mécanisme étant le mois de novembre. L'un des pays membres (Mozambique) a bénéficié d'un financement supplémentaire au titre de la FASR dans le cadre de l'action du Fonds contre la sécheresse de 1992 en Afrique australe. Des programmes d'accumulation de droits ont été approuvés pour deux PMA (Sierra Leone et Zambie) en 1992.

78. L'assistance fournie par l'Organisation maritime internationale (OMI) aux PMA correspond au tiers environ de son programme de coopération technique. L'OMI s'est dotée d'un centre de coordination pour les PMA. Les principaux objectifs de son programme sont de développer les capacités de formation et de gestion ainsi que les capacités techniques et juridiques des PMA pour qu'ils puissent appliquer les normes mondiales de sécurité maritime et de protection du milieu marin et les autres normes relatives aux transports maritimes et aux ports.

79. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a pour tâche de mettre en place des infrastructures dotées de télécommunications dans les PMA et d'assurer leur régulation et leur normalisation. Par ses conférences régionales

sur le développement des télécommunications, elle essaie de faire que les politiques de développement dans ce domaine soient conçues localement pour garantir leurs chances de succès. Les activités de suivi comprennent des tables rondes visant à mobiliser des ressources. L'UIT réserve une certaine partie de son budget annuel aux PMA, qui doit être utilisée dans quatre domaines déterminants : la gestion, l'entretien, la planification et la mise en valeur des ressources humaines. Elle a désigné un centre de coordination de l'assistance aux PMA.

80. L'action en faveur des PMA est l'une des priorités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'unité spéciale responsable de ces pays, créée en 1991, a entamé la préparation d'un projet de création d'une fondation qui serait chargée de sensibiliser l'opinion publique internationale aux problèmes des PMA et de mobiliser des ressources pour appuyer leurs efforts de développement. En outre, divers travaux et séminaires sont en préparation. Une assistance technique est fournie, dans des domaines tels que l'éducation et l'alphabétisation, la technologie et les sciences naturelles, et les communications et l'information. Une attention toute particulière est accordée au renforcement des commissions nationales pour l'UNESCO dans les PMA.

81. Les activités de suivi du Programme d'action menées par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) comprenaient l'élaboration d'un plan d'action industriel dégageant les principaux problèmes posés par le développement industriel des PMA et un programme d'action dans le domaine de l'industrie pour les PMA : ils ont été adoptés tous les deux à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, en novembre 1991. Le Programme d'action industriel servira de base pour la mise au point et la réalisation des projets et programmes de coopération technique de l'ONUDI dans les PMA dans les années 90. Ces programmes et projets visent tout particulièrement la mise en valeur des ressources humaines et le développement du secteur privé, les programmes de privatisation, la promotion des petites et moyennes industries, le transfert et la mise au point des technologies, le développement industriel dans les zones rurales, la mobilisation des ressources financières et l'autosuffisance alimentaire. Des réalisations locales sont en préparation dans le cadre de programmes d'amorçage spécialement conçus pour les PMA. A l'occasion de la prochaine Conférence générale de l'ONUDI, un colloque ministériel est organisé sur le thème "Le financement du Programme d'action dans le domaine de l'industrie pour les PMA : un défi pour les années 90".

82. En vertu des principes adoptés par le Congrès postal universel de Washington en 1989, un rang de priorité très élevé est accordé aux PMA dans le programme de coopération technique de l'Union postale universelle (UPU). Quelque 55 % du budget de coopération technique de l'UPU sont à présent affectés aux PMA qui ont largement tiré parti des activités de formation de l'UPU et ont été les premiers bénéficiaires des missions de programmation effectuées par les coordonnateurs régionaux de l'organisation.

83. L'assistance aux pays à faible revenu, et notamment aux PMA, est une tâche prioritaire de la Banque mondiale. La plupart des PMA sont classés par la Banque dans la catégorie des pays pouvant bénéficier de prêts de l'IDA accordés à des conditions très favorables. Les engagements de l'IDA en faveur des PMA depuis l'exercice budgétaire 1985 s'élèvent en moyenne à 2 milliards de dollars

par an, soit près de 40 % des engagements de l'IDA vis-à-vis de tous ses emprunteurs. Pendant la période 1989-1992, ces prêts ont surtout pris la forme d'investissements d'infrastructure, dans les secteurs sociaux et dans les opérations d'ajustement. Une assistance financière supplémentaire a été fournie aux PMA fortement endettés grâce au Fonds de désendettement, mécanisme complémentaire de crédit de l'IDA (les allocations de fonds envisagés pour l'exercice budgétaire 1993 au profit de huit PMA s'élevant à 45,7 millions de dollars) et au Programme spécial d'assistance (PSA), instrument de coordination et de mobilisation de l'aide en faveur des pays appliquant une politique d'ajustement. Une aide spéciale d'urgence de 20 millions de dollars a été consentie pendant l'exercice budgétaire 1993 pour appuyer les opérations de secours en Somalie.

84. Il est de plus en plus question de la lutte contre le paupérisme dans le dialogue sur les politiques et dans les stratégies d'assistance de la Banque mondiale. C'est pourquoi la Banque appuie les politiques et les programmes qui mettent l'accent sur une croissance à forte intensité de main-d'oeuvre et très diversifiée, assurant aux pauvres l'accès à l'infrastructure physique et aux services sociaux de base et éliminant les distorsions politiques qui lèsent les intérêts des pauvres. En outre, la Banque a accru son soutien à la conception et à la création de filets de sécurité destinés à protéger les membres les plus vulnérables de la société pendant l'ajustement et/ou les phases de transition des opérations de prêts. Pour appliquer sa stratégie d'atténuation de la pauvreté, la Banque mondiale procède à des évaluations de la pauvreté pour tous ses emprunteurs. En avril 1993, six des 24 évaluations achevées concernaient des PMA. Quelque 23 autres évaluations devraient être terminées dans les PMA au milieu de 1995. Un certain nombre d'évaluations futures (dont quatre dans les PMA) seront faites en participation, ce qui devrait permettre de mieux comprendre les dimensions sociales et culturelles du paupérisme. La Banque mondiale a également mis au point un programme d'interventions ciblées qui permet de définir un régime de prêt conçu pour aider directement les pauvres.

85. Les négociations de la dixième reconstitution des ressources de l'IDA censée porter le montant total des engagements autorisés pendant la période 1994-1996 à environ 22 milliards de dollars se sont achevées en décembre 1992. Il a été convenu qu'au moins 40 ou 50 % des ressources seraient allouées à l'Afrique subsaharienne, sous réserve de l'obligation de résultats. Les donateurs ont souligné l'importance de l'allègement de la pauvreté, et notamment de l'augmentation des prêts dans les secteurs sociaux, surtout l'éducation des femmes et des enfants.

86. A la suite de l'adoption par la quarante-quatrième Assemblée mondiale de la santé en mai 1991 d'une résolution sur le développement de la coopération avec les pays et les populations dans le besoin, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a redoublé d'efforts pour aider les pays à appliquer leurs stratégies de promotion de la santé dans le cadre de politiques socio-économiques globales, à réformer leurs systèmes de santé et à renforcer leurs capacités de mobilisation et d'absorption des ressources, et notamment de gestion de l'aide. Un rapport sur les premières réalisations a été présenté à la quarante-sixième Assemblée mondiale de la santé. L'OMS a également renforcé le rôle qu'elle joue dans la coordination au niveau des pays en dialoguant régulièrement avec les donateurs et les autres organismes de développement, et pourra instituer de nouveaux arrangements de coopération multilatérale. La

situation d'ensemble des pays est prise en compte grâce à des consultations sectorielles, et la planification et l'appui à long terme sont encouragés. En mai 1993, des programmes de coopération renforcés de ce type étaient en place dans 24 PMA. Cette nouvelle initiative a été inscrite au budget-programme de l'OMS pour 1994-1995, ce qui devrait lui conférer un caractère durable.

87. Les programmes de coopération pour le développement de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) dans les PMA visent surtout à renforcer la protection de la priorité industrielle et du droit d'auteur, à promouvoir les activités novatrices locales et à faciliter l'accès à l'information scientifique et technique. Deux sous-programmes sont particulièrement pertinents : les systèmes d'information pour les offices des brevets et autres institutions compétentes des PMA, et la mise en valeur des ressources humaines et la création d'institutions. Des arrangements spéciaux ont été mis au point pour assurer la représentation des PMA aux réunions de l'OMPI et pour alléger la charge financière de leur participation aux travaux de l'organisation.

88. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) aide les PMA à renforcer et moderniser leurs services météorologiques et hydrologiques. Ces pays bénéficient de la priorité absolue dans le programme de coopération technique de l'OMM, et 75 % de l'assistance leur est fournie au titre du Programme de coopération volontaire de l'organisation.

89. Deux nouveaux PMA étant devenus Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le nombre des PMA membres de celui-ci est de 25 depuis le début de 1993. Neuf autres PMA appliquent le GATT de facto. Le Sous-Comité du commerce des pays les moins avancés a maintenu à l'étude la situation en matière d'échanges commerciaux et de paiements de ces pays et l'évolution des mesures de politique commerciale les concernant, ainsi que les questions faisant l'objet des négociations d'Uruguay. Leur situation a également été examinée par d'autres organes du GATT. Le GATT a accordé une attention spéciale aux besoins d'assistance technique des PMA, en organisant un certain nombre de stages et séminaires de formation, et leur a octroyé une assistance particulière dans ses activités ordinaires et les négociations d'Uruguay.

90. Dans le cadre de sa coopération technique, le Centre CNUCED/GATT du commerce international (CCI) s'efforce de tenir particulièrement compte des PMA, en prévoyant des activités axées sur le développement des marchés d'exportation et cherchant à définir des projets à fort potentiel parce que susceptibles de résultats rapides en termes de recettes d'exportation et d'épargne en devises, résultant de l'amélioration des opérations d'importation et de leur gestion. Le CCI a formulé un projet de stratégie de développement des produits d'exportation ruraux et de lutte contre la pauvreté. Il fournit également une assistance technique dans un certain nombre d'autres domaines – notamment ceux des ressources humaines, de la création d'institutions et du développement du secteur public – et soutient la production exportable et les investissements dans ce secteur, dans le cadre des programmes d'ajustement structurel des PMA.

B. Coordination interorganisations

91. La deuxième consultation interorganisations sur le suivi du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés²⁶ s'est tenue à Genève en juin 1992. Vingt-deux organisations y étaient représentées. Elles ont examiné les dispositions de suivi aux divers niveaux, ainsi que les incidences sur l'application du Programme d'action, de l'évolution récente de la situation économique mondiale et de l'élargissement de la liste des PMA, particulièrement du point de vue des perspectives de financement et de l'endettement des PMA.

92. Trois questions ont été portées à l'attention du CAC par les participants. A propos de la première, la situation financière des PMA, ils ont indiqué que le système des Nations Unies avait une lourde tâche à accomplir, car il devrait notamment porter le Programme d'action à l'attention des donateurs et assurer aux programmes de réforme des PMA un volume suffisant d'assistance et d'appui. Il a également été recommandé que les organisations recherchent elles aussi de nouveaux moyens de résoudre le problème de l'endettement extérieur des PMA. En ce qui concerne les activités opérationnelles du système des Nations Unies lui-même, il a été souligné que les institutions avaient besoin de ressources supplémentaires pour les PMA, compte tenu surtout de l'inscription de six nouveaux pays dans ce groupe à la Conférence de Paris.

93. La deuxième question sur laquelle les organisations ont appelé l'attention du CAC était l'importance de l'accès aux ressources prévues aux programmes multinationaux du PNUD. Il a été signalé qu'un grand nombre de petites institutions techniques du système des Nations Unies accordaient la priorité aux PMA dans leurs activités de coopération technique, mais que pour le financement de leurs programmes de coopération technique, elles étaient fortement tributaires des ressources des projets multinationaux du PNUD. Restreindre le montant utilisable pour financer les activités concernant les PMA risquait d'amoindrir les incidences de l'assistance qu'elles étaient en mesure de fournir à ces pays et donc de compromettre gravement leur capacité de les aider, dans leurs domaines de compétence respectifs, à mettre en oeuvre le Programme d'action.

94. En ce qui concerne la troisième question, le syndrome d'immunodéficience acquise (sida) et son évolution dans les PMA dans les années 90, les participants ont noté que le sida s'était propagé de façon notable dans les PMA depuis l'adoption du Programme d'action et déclaré que la coopération de tout le système des Nations Unies et l'appui financier et technique des donateurs bilatéraux seraient nécessaires pour aider les PMA à faire face à cette maladie dans les années 90.

95. Prenant note des recommandations et conclusions de la consultation interorganisations, le Comité d'organisation du CAC a souligné à sa réunion d'octobre 1990 qu'il fallait que les institutions donnent rapidement suite aux évaluations sectorielles des progrès du Programme d'action. Les prochaines consultations auront lieu dans le cadre des nouveaux mécanismes subsidiaires du CAC. A cet égard, le Comité d'organisation a souligné à sa réunion de février 1993 que les questions concernant les PMA seraient traitées, le cas échéant, à la fois par le nouveau Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations et par le Comité interorganisations

sur le développement durable, et qu'il faudrait prendre des dispositions pour assurer le suivi et l'examen au niveau interorganisations du Programme d'action.

VII. CONCLUSIONS ET EXAMEN A MI-PAROURS DU PROGRAMME D'ACTION

96. Les résultats économiques obtenus par les PMA ces dernières années se caractérisent dans leur ensemble par une stagnation durable. Mais le détail par pays révèle que certains d'entre eux, échappant à la tendance générale, ont enregistré récemment des taux de croissance appréciables. Ils ont été encore plus nombreux à amorcer des transformations politiques qui, avec l'appui nécessaire, devraient les engager sur la même voie. Le succès relatif de ces pays contraste avec la situation de quelques autres dont les résultats à long terme vont du marasme à la récession. La principale raison des bons résultats des PMA du premier groupe est une conjonction de facteurs, comme la qualité des politiques suivies, l'expansion des exportations, la bonne utilisation des ressources extérieures, la capacité d'absorber les chocs extérieurs passagers et les catastrophes naturelles, et une situation sociale et politique relativement stable. Presque tous les PMA ayant eu de bons résultats figurent sur la liste depuis le début, ce qui laisse entendre dans leur cas que des politiques nationales efficaces bénéficiant d'un appui international finissent effectivement par porter leurs fruits, mais également que la période de gestation est relativement longue.

97. Ce processus de réforme qui s'amorce dans de nombreux PMA doit être encouragé; dans d'autres, il faut promouvoir des conditions encore plus fondamentales de la relance, de la croissance et du développement. L'amélioration de l'environnement des PMA serait en tout état de cause un élément décisif de la réalisation des objectifs du Programme d'action. Etant donné les transformations de la situation économique mondiale qui se sont produites depuis l'adoption de celui-ci, les mesures correctives qui assureront aux PMA l'appui extérieur que nécessitent leurs efforts de reconstruction et de réforme, doivent être l'un des grands thèmes de l'examen à mi-parcours du Programme d'action qui aura lieu en 1995.

98. Les directives officielles concernant cet examen ont été énoncées par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/206. Comme l'indique le paragraphe 7 a de celle-ci, le Groupe intergouvernemental chargé de la question des pays les moins avancés de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se réunira en 1995 pour procéder à l'examen à mi-parcours de la situation de ces pays, rendre compte à l'Assemblée générale des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action et examiner de nouvelles mesures à prendre au besoin. Le Conseil du commerce et du développement a prévu de réunir le Groupe intergouvernemental du 25 septembre au 6 octobre 1995. Lors de la deuxième partie de sa trente-neuvième session tenue en mars 1993, il a souligné à nouveau la nécessité d'une préparation convenable et en temps opportun pour réaliser un examen à mi-parcours efficace et global du Programme d'action, et prié la CNUCED, en collaboration avec tous les organismes compétents des Nations Unies, de procéder à des préparatifs techniques minutieux pour l'examen global à mi-parcours.

99. Plusieurs activités préparatoires sont prévues pour l'examen à mi-parcours du Programme d'action, dont la convocation au début de 1995 d'une Réunion

d'experts gouvernementaux de pays donateurs et d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique avec les représentants des pays les moins avancés, ainsi que de réunions de groupes d'experts sur des thèmes précis. Des consultations interorganisations préalables sont également envisagées. Enfin, l'examen des progrès du Programme d'action qui aura lieu à la première partie de la session de 1994 et à celle de 1995 du Conseil du commerce et du développement offrira une autre occasion de préparer l'examen à mi-parcours.

Notes

¹ Voir le Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 3-11 septembre 1990 (A/CONF.147/18), première partie.

² Voir Les pays les moins avancés, Rapport 1992, TD/B/39(2)/10-UNCTAD/LDC (1992) (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.II.D.3), plus particulièrement l'aperçu général par le Secrétaire général de la CNUCED, et les chapitres I et IV. Les statistiques sur l'aide officielle au développement et la dette extérieure sont celles du Rapport de 1992, après mise à jour.

³ Voir les conclusions concertées 404 (XXXIX) adoptées par le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED le 26 mars 1993, Rapport du Conseil du commerce et du développement sur la deuxième partie de sa trente-neuvième session (TD/B/39(2)/23).

⁴ Voir le communiqué de presse de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) SG/PRESS(93)41, du 29 juin 1993.

⁵ Voir la décision 45/437 de l'Assemblée générale et la résolution 46/206 de l'Assemblée.

⁶ La sortie du Botswana de la liste des PMA ne modifierait pas notablement les besoins financiers du groupe de ces pays. (En 1991, le Botswana recevait moins de 1 % du volume total de l'APD aux PMA.) Au paragraphe 7 de sa résolution 46/206, l'Assemblée générale a décidé que la sortie du Botswana de la liste des PMA serait effective à l'expiration d'une période de transition de trois ans. En application de cette disposition, le Botswana sortirait effectivement de la liste en décembre 1994.

⁷ Voir les paragraphes 8 et 9 de la résolution 46/206 de l'Assemblée générale.

⁸ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa huitième session (TD/364), première partie, sect. A.

⁹ Voir document DP/1993/18, par. 6 et tableau.

¹⁰ Décision 93/18 du Conseil d'administration du PNUD.

¹¹ Les chiffres rapportés ici ne comprennent pas l'aide en provenance des organisations non gouvernementales qui jouent également un rôle important dans la mobilisation des ressources extérieures pour les PMA. On estime que leur contribution atteint maintenant plus de 1 milliard de dollars par an et représente pour ces pays la source la plus importante de capitaux privés.

¹² Le rapport de 1992 sur les pays les moins avancés (p. 143 à 148) passe en revue les nouvelles conditions que posent les donateurs ainsi que leurs principales préoccupations en matière d'orientation des politiques.

¹³ Sur les 26 pays concernés par le Programme spécial d'assistance en 1992, 23 étaient des PMA.

¹⁴ Le Niger et le Mozambique en 1991 et l'Ouganda au cours du premier trimestre de l'année 1993.

¹⁵ La Mauritanie et le Mozambique ont obtenu le rééchelonnement de leur dette au cours du premier trimestre de 1993, et le Burkina Faso et le Bénin au cours du deuxième trimestre.

¹⁶ Par exemple l'Autriche et les Etats-Unis d'Amérique. La Finlande a élargi en 1992 son système généralisé de préférences en accordant en principe l'entrée en franchise de droits des importations en provenance des PMA.

¹⁷ Voir document TD/B/SCP/3.

¹⁸ Voir Conclusions concertées 404 (XXXIX).

¹⁹ Voir document TD/362.

²⁰ Voir le communiqué de presse HR/VIE/40, du 25 juin 1993.

²¹ De plus, une conférence ministérielle sur la modernisation et la reconstruction du Cambodge, qui avait un objectif similaire et était coprésidée par le PNUD, s'est tenue en 1992.

²² Se reporter au Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa huitième session (TD/364, première partie, sect. A, par. 216 à 227).

²³ Voir TD/B/39(1)/15 et TD/B/39(2)/23.

²⁴ Les résumés consacrés aux différentes organisations sont tirés des réponses à un questionnaire du Secrétaire général de la CNUCED sur la mise en oeuvre du Programme d'action et d'autres informations fournies par les organisations elles-mêmes, notamment lors des consultations interinstitutions de juin 1992.

²⁵ Voir document ACC/1992/2/Add.1, par. 18.

²⁶ Le rapport de la consultation a paru sous la cote ACC/1992/21.

Annexe

DISPOSITIONS CONCERNANT LES GROUPES DE CONSULTATION ET D'AIDE
ET LES TABLES RONDES, 1985-1993^a

	Date de la réunion
Groupes de consultation et d'aide	
Bangladesh	<u>Réunions annuelles</u>
Ethiopie	<u>1992</u>
Guinée	1987, 1990
Haiti ^b	1986, 1987, 1988, 1990, <u>1991</u> , <u>1992</u>
Magagascar	1986, 1988
Malawi	1986, 1988, 1990, <u>1992</u>
Mauritanie	1985, 1988, 1989
Mozambique	1987, 1988, 1989, <u>1990</u> , <u>1991</u> , <u>1992</u>
Myanmar	1986
Népal	1986, 1987, 1988, <u>1990</u> , <u>1992</u>
Ouganda	1987, 1988, 1989, <u>1991</u> , <u>1992</u> , <u>1993</u>
République-Unie de Tanzanie	1986, 1987, 1988, 1989, <u>1991</u> , <u>1992</u>
Somalie	1985, 1987, 1990
Soudan	1987, 1988
Zaïre	1986, 1987
Zambie	1986, 1988, 1990, <u>1991</u> , <u>1992</u> , <u>1993</u>
Tables rondes	
Afghanistan	^c
Bénin	<u>1992</u>
Bhoutan	1986, 1988, <u>1992</u>
Burkina Faso	<u>1991</u> , <u>1993</u>
Burundi	1989, <u>1992</u>
Cap-Vert	1986, <u>1992</u>
Comores	<u>1991</u>
Djibouti	^c
Gambie	<u>1990</u> , <u>1992</u>
Guinée-Bissau	1988
Guinée équatoriale	1988
Iles Salomon	1988
Kiribati	^c
Lesotho	1988
Libéria	^c
Maldives	1986, 1989, <u>1991</u>
Mali	1985
Niger	1987
République centrafricaine	1987, <u>1991</u>
République démocratique populaire lao	1986, 1989, <u>1992</u>

	Date de la réunion
Rwanda	<u>1992</u>
Samoa	1986, 1988, 1990
Sao Tomé-et-Principe	1985, 1989, <u>1992</u>
Sierra Leone	<u>1993</u> ^d
Tchad	1985, 1990
Togo	1985, 1988
Tuvalu	<u>1991</u>
Vanuatu	1988
Yémen	<u>1992</u>

Source : Secrétariat de la CNUCED; informations émanant du PNUD et de la Banque mondiale.

^a Réunions tenues jusqu'à la fin de juin 1993. (La date des réunions tenues après l'adoption du Programme d'action en septembre 1990 est soulignée.)

^b Membre du Groupe des Caraïbes pour la coopération en matière de développement économique.

^c Pas de réunion.

^d Réunion de donateurs en juin 1993.
